

COMMUNE DE WATTEN**ARRÊTÉ DU MAIRE**
-----**N° 2026/068****PETIT CAROTTAGE AVANT TRAVAUX ANALYSE AMIANTE
CHANTIER MOBILE 27 PLACE DU RIVAGE**

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Route,

Vu la demande présentée par DOMOBAT à Bidart, qui va réaliser des travaux de petit carottage avant travaux pour analyse amiante/HAP sur enrobé 27 place du Rivage,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et faciliter le bon déroulement de ce chantier,

ARRÊTE

Art 1 : La circulation sera restreinte avec empiètement sur chaussée aux abords du chantier sis 27 place du Rivage, à compter du 30/03/2026, et ce pour une durée de 15 jours.

Art 2 : Le chantier sera mobile pour des interventions rapides de moins de 10 minutes.

Art 3 : Ces dispositions entreront en vigueur dès la pose par l'entreprise de la signalisation réglementaire. L'entreprise s'assurera du maintien d'une signalisation précise et correcte pendant toute la durée du chantier.

Art 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- DOMOBAT
- La DVI du CD 59
- La CCHF, gestionnaire de voirie communale
- Le gestionnaire de transports scolaires
- La gendarmerie et les sapeurs-pompiers

Fait à WATTEN, le 24/03/2026

Le Maire.

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,

**Eric BLIN.**